



**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Avis public** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'entrée en vigueur des règlements adoptés par le Conseil lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020 suivants :

- *Règlement no 2020-01-A modifiant le règlement de taxation 2020-01;*
- *Règlement no 2020-03 concernant l'installation et l'utilisation de compteurs d'eau pour certains immeubles non résidentiels, mixtes et municipaux desservis;*
- *Règlement no 2020-04 concernant l'installation de bornes d'adresses civiques;*
- *Règlement no 2020-06 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 2019-09.*

Tout intéressé peut prendre connaissance desdits règlements sur le site web de la Municipalité ou, exceptionnellement en raison de la COVID-19, obtenir une copie sur demande directement à l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À EASTMAN CE 8 AVRIL 2020

**Anne Turcotte**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**